

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Jeudi Dix-sept du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS:** MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA - M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme Madlise BERTILI – M. Yvan MARTIAL (excusé) – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

**Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**ATTRIBUTION D'UNE PRIME  
AUX BACHELIERS QUI  
POURSUIVENT DES ÉTUDES  
SUPÉRIEURES - BUDGET 2015**

CM-2015-10S-CCAS-127

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération cadre du 20 août 1998 et notamment les articles 3 et 7 ;

**Vu** les crédits inscrits au budget 2015 de la commune ;

Vu la délibération CM-2015-6S-CCAS-65 du 13 août 2015 portant attribution d'une prime aux bacheliers qui poursuivent des études supérieurs, au titre de l'année 2015 (1ère tranche) ;

Vu la délibération CM-2015-8S-CCAS-97 du 15 octobre 2015 portant attribution d'une prime aux bacheliers qui poursuivent des études supérieurs, au titre de l'année 2015 (2ème tranche) ;

Vu la délibération CM-2015-9S-CCAS-109 du 30 novembre 2015 portant attribution d'une prime aux bacheliers qui poursuivent des études supérieurs, au titre de l'année 2015 (3ème tranche) ;

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser le développement de la jeunesse gosiérienne et de l'accompagner au mieux vers une bonne intégration dans la société ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- Article 1 :** D'attribuer une prime à un étudiant supplémentaire, madame GELI Emeline Coraly, pour un montant de trois cent quatre euros et quatre-vingt-dix cents (304,90 €).
- Article 2 :** De ne verser cette prime que sous réserve de présentation d'un certificat d'inscription dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur au titre de l'année 2015-2016.
- Article 3 :** D'imputer la présent dépense au budget 2015 de la commune.
- Article 4 :** Le Maire, la Directrice Générale des Services et la Trésorière, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le	22 DEC. 2015
Et publication ou notification le	22 DEC. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 17 décembre 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean-Pierre DUPONT

